



Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion des membres du Comité Syndical de l'USESA qui aura lieu le :

MARDI 16 DECEMBRE 2025 à 18 H 00
Réunion au siège de l'USESA
4 Bis Avenue Gustave Eiffel à CHATEAU- THIERRY 02400

A l'ordre du jour :

1) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 05 novembre 2025

Tarification

2) Tarification de la part syndicale 2026

3) Montant de la redevance de performance des réseaux d'eau potable 2026

Finances

4) Rapport d'orientation budgétaire 2026 (document joint)

5) Mise à jour des autorisations de programme / crédits de paiement

6) Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

Délégation de service public

7) Présentation de l'avenant n°13 au contrat de DSP de l'USESA

Adhésion de communes

8) Demande d'adhésion à l'USESA de la commune de Beugneux : présentation des conclusions de l'audit

9) Marché de maîtrise d'œuvre travaux d'interconnexion de la commune de Beugneux : lancement de la consultation

Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne

4 bis avenue Gustave Eiffel, 02400 Château-Thierry

Tél. : 03 23 71 02 80 - Mail : contact.eau@usesa.fr

Environnement

- 10)** Etude d'Aire d'Alimentation du captage de Brécy : validation du plan d'actions
- 11)** Etude d'Aire d'Alimentation des captages de Coincy : validation du plan d'actions

Administration générale

- 12)** Mise à jour du tableau des emplois

Solidarité eau :

- 13)** Convention avec les Centres Communaux d'Actions Sociales

- 14)** Information sur les décisions prises en vertu de la délégation générale confiée au Président

- 15)** Questions diverses

Le verre de la convivialité clôturera la séance pour marquer la fin d'année et vous remercier de votre implication sur ce mandat.

Je compte vivement sur votre présence et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le 09 décembre 2025

Le Président

Hugues DAZARD



Mention pour les délégués titulaires empêchés de participer à la réunion :

Il vous est rappelé que le délégué suppléant peut siéger aux réunions du comité syndical à la place du délégué titulaire, en cas d'empêchement temporaire de ce dernier (article L 5211-6 du CGCT). Dans ce cas, le délégué titulaire empêché doit informer le Président de l'USESA du suppléant qu'il aura désigné pour siéger au comité syndical à sa place.

A toutes fins utiles, la liste des délégués suppléants vous est jointe au présent envoi.

Nous vous invitons à prévenir le Président de l'USESA par mail à : contact.eau@usesa.fr

Le suppléant désigné doit être destinataire de la présente convocation et des documents annexés à celle-ci.

Ces documents seront transmis par l'USESA au suppléant désigné.

Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne

4 bis avenue Gustave Eiffel, 02400 Château-Thierry

Tél. : 03 23 71 02 80 - Mail : contact.eau@usesa.fr